



## Lors d'un divorce maison achetée en commun

Par **Richard Louvet**, le **12/07/2017** à **21:42**

Ma fille a acheté en 2004, avec son conjoint, une maison pour laquelle elle a amené 65% de fonds par donation de ses parents.

Le prêt est fini de remboursé depuis décembre 2016.

Actuellement son conjoint l'a mise en vente depuis plus d'un an à un prix exorbitant pour laquelle il n'y a pratiquement pas eu de visite.

Il vient de changer le prix qui est encore plus élevé que précédemment.

Elle a la suspicion qu'il veut la garder.

Comment peut-elle l'obliger à vendre sachant qu'elle vient d'avoir la notification de non conciliation et qu'ils se dirige vers le divorce.

Vous remerciant par avance.

Par **Visiteur**, le **12/07/2017** à **21:48**

Bonjour,

Réunissez tous les documents justifiant votre apport.

Lors de l'instruction de la procédure de divorce, demandez...

1/ la valorisation du bien par expert immo

2/ la mise en vente.

3/ le blocage du produit de la vente si pas entente préalable.